



L'application de la ville

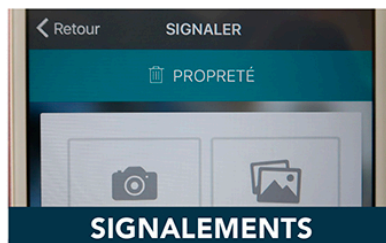
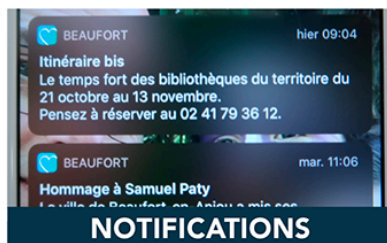
Vie municipale L'application de la ville

La nouvelle application citoyenne de la ville est arrivée.

Recevez directement, sur votre téléphone portable, des **notifications instantanées** (alertes, informations...), **accédez librement à de nombreux services** (menus de la cantine, démarches administratives, numéros utiles...) et **transmettez des demandes d'interventions**.

L'application de la ville est **sans engagement et sans publicité**. Son téléchargement est **gratuit**.





La nouvelle application mobile de Beaufort-en-Anjou est simple d'utilisation et affiche instantanément en page d'accueil toutes ses fonctionnalités. **Neuf modules permettent à l'utilisateur d'accéder, en un clic, à tous les services** déployés par l'application. Via le menu déroulant, l'utilisateur peut également personnaliser sa liste de catégories d'abonnement aux notifications.
L'application remplace «Citykomi» mise en place en 2017.

Agenda

Toutes les sorties, les temps forts de la ville et des associations de Beaufort-en-Anjou.

Actualité

Suivez-nous sur Facebook.

Ma mairie

Contactez les élus, consultez les magazines, les actes administratifs des conseils municipaux.
Toutes les informations pratiques, les coordonnées, les services municipaux...

Démarches

Cartes d'identité, passeports, élections, actes et déclarations d'état-civil. Cet onglet vous accompagne dans les démarches du quotidien.

Signaler

Alerter en 1 minute les services de la Ville sur un problème de voirie, de propreté, d'espace verts, d'éclairage public, de bâtiment et équipements publics ou de véhicules ventouses.

Vie pratique

Location de salle, numéros d'urgence, déchets... Toutes les informations pratiques.

Plan

Retrouvez un plan de la ville dynamique et interactif répertoriant, les différents sites et bâtiments par thématique. Commerçants et restaurateurs remplissez le formulaire pour figurer dans la liste des commerces et services.

Famille

Menus des restaurants scolaires, accès direct au portail famille pour les inscriptions aux accueils de loisirs et les factures.

Alertes

Recevez, directement sur votre téléphone portable, des notifications instantanées. Une perturbation, une alerte, un temps fort, une information... La mairie vous informe en temps réel sur votre smartphone.

Deux modes de téléchargements sont possibles. Via votre Play store ou avec le Qrcode.

Google Play - App Store :

- 1- Ouvrez votre « Play store » sur votre téléphone portable.
- 2- Saisissez « Beaufort-en-Anjou », dans la barre de recherche.
- 3- Sélectionnez l'application et validez son téléchargement sur votre téléphone portable.



Avec le QRCode :

- 1-Ouvrez votre appareil photo.
- 2-Scannez le Qrcode disponible à gauche de l'écran.
- 3- Sélectionnez l'application et validez son téléchargement sur votre téléphone portable.



QR code à scanner



L'application de la ville

L'application vous permet de **signaler un incident** dans la ville. Vous pouvez à tout moment compléter un formulaire et recevoir, par mail, l'évolution de son traitement.

Comment ? Depuis votre téléphone portable/tablette en suivant la démarche à suivre ou **depuis ce site internet en [cliquant ici](#)**.

Téléchargez l'application sur votre téléphone portable.

Cette démarche permet d'avoir accès au service.

(Démarche dans l'encadré droit)

1



Le module est également disponible depuis le site internet de la ville www.beaufortenanjou.fr

2



Ouvrez l'application et cliquez sur l'onglet « Signaler »

Il est situé au centre de la page d'accueil.

3



Sélectionnez la rubrique qui vous concerne. Par exemple « Éclairage public » pour le dysfonctionnement d'un lampadaire.

4



Complétez le formulaire en suivant les instructions. Pour répondre au mieux à votre demande, donnez le plus de renseignements possibles dans la rubrique « Commentaires »

5

Validez votre signalement

en cliquant sur « suivant » et indiquez le lieu précis où se trouve le problème.



6

Le signalement est envoyé au service concerné. Un message de confirmation vous sera envoyé par mail. Il sera accompagné d'un numéro de traitement. Vous serez informé, par mail, de l'évolution du traitement de votre demande.

Le délai d'intervention sera différent en fonction des demandes. Certains dossiers, comme l'éclairage public, nécessitent l'intervention d'une entreprise spécialisée.

Contactez le service communication au 02 41 79 37 99.